

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI L'élection de Pie X. — VII Nouvelles religieuses. — VIII Instructions du Saint-Office relativement à l'exécution du décret " Lamentabili ". — IX Nouvelles indulgences. — X Chapelets indulgenciés. — XI La Providence, maison-mère : Cérémonie de vêtiture et de profession. — XII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 1 décembre

On annonce :

Les fêtes de saint François-Xavier et de l'Immaculée-Conception ;
Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 1 décembre

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

a) On commence en ce jour le saint temps de l'Avent. Le mot *Avent* veut dire *avènement*. Les quatre semaines qui le composent rappellent les quatre mille ans qui précédèrent l'avènement du Fils de Dieu sur la terre. Aussi l'office que récitent les prêtres au bréviaire, aussi bien que les messes (non des fêtes de cette période, mais) du temps de l'Avent, se composent-elles, en grande partie, des prophéties relatives aux deux avènements de Dieu sur terre, dans sa chair par sa naissance temporelle et dans sa gloire pour nous juger. L'Eglise fait répéter beaucoup de soupirs des saints patriarches après la venue du Messie, afin de nous préparer par ces paroles enflammées (*Rorate cali... etc.*) à la venue mystique de Jésus dans notre âme.

Autrefois l'on jeûnait pendant l'Avent, mais avec moins de rigueur que pendant le Carême. C'est pourquoi, nos évêques, voulant retrancher les jeûnes que nous avons faits jusque là avec l'Eglise universelle, la veille des fêtes d'apôtres et de celle de saint Jean-Baptiste, demandèrent en 1848 de les transporter à l'Avent. C'est depuis cette époque qu'on jeûne, dans toute l'ancienne province ecclésiastique de Québec, tous les mercredis et vendredis de l'Avent, outre le mercredi, vendredi et samedi des quatre-temps de l'Avent et la veille de Noël qui étaient déjà accom-